

• L'AAJT, c'est quoi ? •

L'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT) est une association créée en 1954. Elle accueille, héberge et soutient la réinsertion sociale de jeunes de 15 à 30 ans, essentiellement primo-arrivants, à Marseille et Vitrolles. Chaque année, plus de 1000 jeunes sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire de plus de 100 salariés, bénévoles et volontaires en service civique.

• Le SAS : Service d'Accompagnement pour les Statutaires •

Dès l'obtention d'une protection internationale (réfugié/protection subsidiaire) les jeunes sortants de CADA ou ceux non accompagnés rencontrent différentes problématiques :

- Non maîtrise de la langue française,
- Difficulté d'accès au logement,
- Absence de revenus immédiats pour la plupart,
- Manque de qualification professionnelle,
- Absence de réseau social et professionnel.

Le SAS a été créé en 2015 afin de répondre à ces besoins.

• L'équipe du SAS •

- Conseillères en Insertion Professionnelle
- Conseillères en Économie Sociale et Familiale
- Chargée de projet «Mon Toit Pour Toi» / Fonds de dotation «Coup de pouce»
- Chargé de projet développement et d'animation réseau solidaire

Accueil du lundi au
vendredi
de 9h à 17h

Contactez-nous :

statutaires@ajjt.asso.fr

04 91 07 80 00



AAJT
3, rue Palestro
13003 Marseille

www.ajjt.fr

Métro 1 ou 2 arrêt St Charles
Prendre Rue Léon Goetzlan
Au LCL, tourner à droite rue Palestro



Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs

• SAS •

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES STATUTAIRES



- Appui à l'insertion professionnelle •
- Recherche de solutions d'hébergement et de logement •
- Soutien administratif •

• POUR QUI ? •

• Accompagnement Insertion Professionnelle •

- Co-construction du projet professionnel,
- Prospection et placement auprès des entreprises et orientation vers des partenaires (Centres de formation, CFA...),
- Prescription vers les chantiers et entreprises d'insertion et orientation vers les partenaires de la formation professionnelle,
- Sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi, rédaction de CV / lettre de motivation, entretien de simulation.

• Homme ou Femme •



• 18 à 30 ans •



• Accompagnement Social •

- Diagnostic social,
- Accès et maintien dans un logement et/ou un hébergement,
- Ouverture de droits (banque, CAF...),
- Vigilance santé,
- Autres démarches administratives.

• «Mon Toit Pour Toi» •

Hébergement solidaire chez des particuliers pour 3 mois renouvelables (18-25 ans uniquement). Consolider le parcours d'insertion des jeunes accompagnés par le SAS :

- Créer des liens sociaux,
- Améliorer sa pratique du français et découvrir la culture française,
- Proposer un tremplin vers un logement autonome,
- Favoriser le vivre-ensemble,
- Faire changer les regards sur l'accueil.

• Vivant à Marseille ou sa région •



• Volontariat de Service Civique •

Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général :

- Avoir moins de 26 ans,
- Sur une période de 6 à 9 mois, 24 à 28h/semaine,
- Indemnités de 473€ (prise en charge par l'État) et 107€ (à la charge de l'organisme d'accueil),
- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale,
- Contractualisé avec l'AAJT puis détaché vers un organisme à but non lucratif.

• Ayant le statut de Réfugié ou la Protection Subsidiaire •



• À la recherche d'un emploi ou d'une formation •

• Sans logement ni hébergement •

• Parrainage d'Entreprise •

Accompagnement individuel de jeunes :

- Par un mentor, salarié d'une entreprise, pour la découverte d'un milieu professionnel et la recherche d'emploi,
- Par les professionnels du SAS dans la mise en relation salarié/jeune et l'accompagnement du binôme.

Ce programme n'est pas un stage ou une formation qualifiante.